

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 06 MARS 2024

Le mercredi six mars deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Carmen SENTA-LOYS ; Serge DREVON ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ; Mégane ROMAND

Membres absents: Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Éric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES

Pouvoirs : Valérie MIGNOT à Béatrice TRANCHAND ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Alexandre MARZUCCHI à Christian MEA ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Magalie VEYRIER

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 28 février 2024

Secrétaire : Jérôme MORGANT

2024-10 - ACTUALISATION ET MODIFICATION DES STATUTS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les derniers statuts de Vienne Condrieu Agglomération en vigueur,

Vu les projets de statuts modifiés joints,

Vu la délibération n°24-01 du 30 janvier 2024 de Vienne Condrieu Agglomération ;

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération souhaite modifier ses statuts afin :

- De réaffirmer et de renforcer la compétence actuelle de l'Agglomération en matière de transition énergétique et de s'assurer qu'elle ait la capacité juridique pour réaliser et mettre en œuvre le projet de création d'une SAS de production d'énergies renouvelables,
- De renforcer et d'étendre les relations entre l'Agglomération et les communes membres en matière de mutualisation et en matière d'ingénierie notamment financière,

- Mais également d'actualiser les statuts au regard du contexte post fusion de l'Agglomération,
- Et de les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'approuver les statuts actualisés et modifiés de Vienne Condrieu Agglomération tels que joints à la présente délibération ;

Article 2 : D'approuver la demande à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de prendre un arrêté interpréfectoral adoptant la révision statutaire de Vienne Condrieu Agglomération, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 07 mars 2024
Le Maire,
Philippe MARION

Le secrétaire de séance
Jérôme MORGANT



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :